

La chiropraxie a été fondée en 1895 par Daniel David Palmer aux États-Unis.

Médecine manuelle de référence pour les soins du dos et des articulations, celle-ci est définie selon l'Association Française de Chiropraxie (AFC) comme étant " une pratique manuelle qui vise à la prévention, au diagnostic, au traitement des troubles de l'appareil locomoteur, de la colonne vertébrale, des membres inférieurs et supérieurs, et de leurs effets néfastes sur la santé humaine."

Ces différents dysfonctionnements se traduisent notamment par des douleurs et/ou une limitation du mouvement.

La Chiropraxie se fonde sur une conception globale du fonctionnement de l'organisme et des relations existant entre la colonne vertébrale, le système nerveux et certains troubles de la santé.

Elle considère donc l'être humain dans sa globalité et prend ainsi en compte les facultés naturelles de récupération du corps humain.

Elle repose principalement sur les actes de manipulation vertébrale, de manœuvre d'ajustement vertébral et de mobilisation des articulations.

La chiropraxie est donc une réponse naturelle, non-médicamenteuse, préventive autant que curative.

La Chiropraxie est reconnue par le code de la santé publique qui réserve le titre de chiropracteur aux professionnels justifiant d'un diplôme agréé par le ministère de la santé.

Reconnue en France grâce aux décrets parus le 7 janvier 2011, la Chiropraxie est la **1^{ère} profession de santé manuelle dans le monde** et elle est partenaire officielle de l'OMS.

La Chiropraxie est une profession de première intention ce qui signifie que la consultation d'un chiropracteur ne nécessite pas d'avis médical ni de passer par votre médecin traitant.

Thomas Corfmat Chiropracteur Sport & Douleur

Membre de :
L'Association Française de Chiropraxie

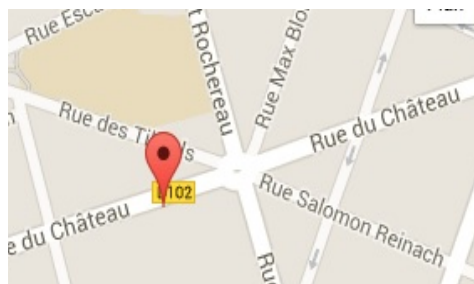
Consultation uniquement sur rendez-vous

Pour tout contact :

+33 6 79 50 93 91
corfmatchiro@gmail.com
www.corfmatchiro.com

Adresse du cabinet

65 Rue du Château
92100 Boulogne Billancourt



La chiropraxie est remboursée par de nombreuses mutuelles. Renseignez-vous donc auprès de la vôtre.

Cabinet Chiropratique Thomas Corfmat

Spécialisé en :

*Prise en charge préventive du sportif
amateur & de haut niveau*

*Prévention des douleurs de l'appareil
musculo-squelettique*

CHIROPRAxie & GROSSESSE

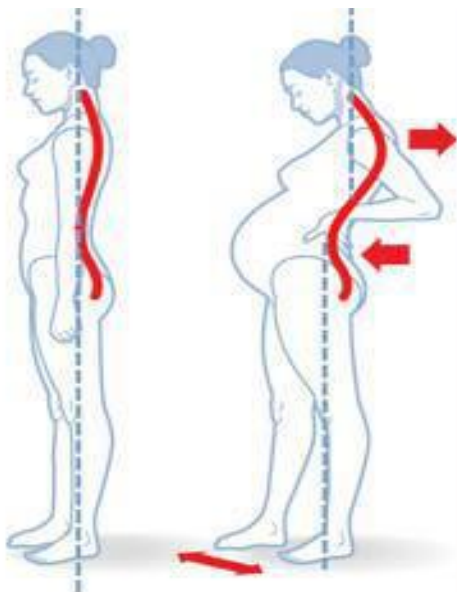


PENDANT LA GROSSESSE

Tout au long de la grossesse, le corps subit de nombreux changements qu'ils soient hormonaux, physiologiques ou posturaux.

Au cours de ces 9 mois, le corps évolue afin de permettre au fœtus de se développer :

- La bascule du bassin change
- Le centre de gravité est déplacé vers l'avant
- La lordose lombaire va s'accroître
- La prise de poids est constante, tout au long de la croissance du fœtus
- Le volume des seins va augmenter



D'un point de vue physiologique et hormonal, le corps va sécréter des hormones, nécessaires à la croissance du fœtus, mais aussi préparer le corps de la femme à l'allaitement.

À la suite de ces changements nombreuses sont les femmes se plaignant de :

- Douleurs lombaires
- Sciatique
- Douleurs pelviennes
- Douleur entre les omoplates
- Problèmes gastriques

Accompagner pendant la grossesse et après l'accouchement.

La chiropraxie est particulièrement indiquée durant la grossesse pour lutter efficacement et naturellement contre la douleur.

Le traitement chiropratique agit sur l'alignement du bassin et la mobilité articulaire favorisant ainsi le bien-être quotidien de la future mère et la préparation de l'accouchement.

Par sa prise en charge non médicamenteuse, votre chiropracteur est à même de vous permettre d'avoir une grossesse sereine.

Un suivi régulier va permettre de soulager les douleurs en aidant le corps à s'adapter aux changements et le préparer à l'accouchement.

APRES L'ACCOUCHEMENT

Après l'accouchement, le traitement chiropratique permet de rééquilibrer la colonne vertébrale et le pelvis de la jeune maman. Ceci va prévenir les problèmes de dos.

Au cours de la première année, le rythme de vie de la jeune mère change. Il est fréquent de retrouver une fatigue liée aux nuits de sommeil interrompues.

Après la naissance, le chiropracteur corrige certains dysfonctionnements liés à la grossesse, prévenant ainsi les douleurs dorsales susceptibles de persister lors du port du bébé ou lors du positionnement durant l'allaitement.



Il examine également le nouveau-né afin de détecter de possibles lésions articulaires liées aux conditions de l'accouchement ainsi que les déformations crâniennes.